Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 décembre 2018 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement

AUTRE PRÉSENCE :

Madame Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

---

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA18 28 311

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 3 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

10 - Période de questions du public

Aucune question de citoyens.

---

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 19 h 34

Le conseiller Monsieur Christian Larocque demande un suivi sur le dossier du Pont de L'Île-Bizard.

La conseillère Madame Suzanne Marceau adresse des félicitations à M. André Laniel, un citoyen de Sainte-Geneviève, pour la publication d'un premier roman intitulé « Compagnon à maître-cordonnier, l'engagé ».

Fin : 19 h 42

Le maire cède la parole au commandant Patrice Bigras.

Le commandant prend la parole. Il ne signale aucun fait concernant la criminalité dans l'arrondissement au cours du dernier mois. Il énumère 4 endroits problématiques dans l'arrondissement concernant la circulation : Chevremont/Bellevue (arrêt), Cherrier/De l'Église (arrêt), Pont de l'Île-Bizard (vitesse), Paiement/De la caserne (arrêt). Plusieurs constats d'infraction ont été remis. La question de la Montée Wilson sera étudiée prochainement.

L'agent Daniel Maheu fait état des activités de prévention et relations avec la communauté au cours du dernier mois.

Le maire d'arrondissement fait quelques annonces :

Décès de monsieur Paul Turner le 22 novembre 2018, un citoyen de L'Île-Bizard.
Remerciements aux citoyens de l'arrondissement pour leur générosité lors de la guignolée du 25 novembre organisée par le Club Optimiste.

Remerciements aux employés et aux bénévoles qui ont participé au Courrier des Lutins.

Remerciements à madame Catherine Gingras, coordonnatrice aux activités éducatives et la Ferme-Bord-du-Lac pour leur activité de sensibilisation à l'agriculture.

Ouverture de la Clinique Connexion de L'Île-Bizard, il invite les citoyens à utiliser les services de la clinique.

Remerciements aux bénévoles de tous les comités et des associations.

Remerciements aux employés de l'arrondissement pour leur travail tout au long de l'année.

Annonce d'une bonification du service de taxi collectif.

Par la suite le maire présente le bilan des réalisations pour l'année 2018 ainsi que prévisions pour l'année 2019.

La conseillère madame Suzanne Marceau demande un suivi de la motion déposée concernant la passerelle entre L'Île-Bizard et Sainte-Dorothée.

Le conseiller monsieur Robert Samoszewski informe les citoyens de plusieurs investissements dans les équipements en mesures de mitigation en 2019.

CA18 28 312

Adoption des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 5 novembre 2018;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du jeudi 15 novembre 2018;

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique pour le projet de règlement CA28 0023-22 du lundi 5 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1182714048

CA18 28 313

Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 15 octobre 2018;
- D'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités du mercredi 24 octobre 2018;
- D'adopter le compte-rendu du comité de sécurité publique du mercredi 14 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1182714049

CA18 28 314

Octroi de subventions aux sports de glace pour la saison 2018-2019 aux organismes accrédités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au montant de 5 094. $

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'octroyer une subvention aux sports de glace pour la saison 2018-2019 aux organismes accrédités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au montant de 5 094. $.

Cette subvention est de 18 $ par individu âgé de 18 ans et moins.

Les fonds sont disponibles au compte SIMON *(subventions à des organismes sans but lucratif)* suivant :

Entité	Source	Centre	Activité	Objet	S objet	Interop	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
2408	0010000	301118	07143	61900	016491	0000	000000	000000	00000	00000

Les crédits budgétaires sont prévus au budget 2018 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1185356001

CA18 28 315

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2019

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2019, lequel est joint au dossier décisionnel.

Les séances du conseil se tiennent à la salle multifonctionnelle située au 500, Montée de l'Église à L'Île-Bizard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1182714044

CA18 28 316

Procédure d'adoption du Règlement concernant le droit de visite et d'inspection - numéro CA28 0058

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Robert Samoszewski de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé " RÈGLEMENT CONCERNANT LE DROIT DE VISITE ET D'INSPECTION - Règlement CA28 0058 ", lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1184388001

CA18 28 317

Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 notamment à l'effet d'augmenter la superficie de plancher minimale, de réduire le nombre d'étage maximal et de réduire l'occupation du terrain maximal à la grille des usages et normes de la zone R1-275.

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'augmenter la superficie de plancher minimale, de réduire le nombre d'étage maximal et de réduire l'occupation du terrain maximal à la grille des usages et normes de la zone R1-275.

40.02 1187905081

CA18 28 318

Règlement modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'agrandir les dimensions et la superficie minimales des lots de la zone R1-275.

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Normand Marinacci, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'agrandir les dimensions et la superficie minimales de lotissement à la zone R1-275.

40.03 1187905082

CA18 28 319

Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier certaines dispositions concernant les thermopompes et les appareils de climatisation.

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier certaines dispositions concernant les thermopompes et les appareils de climatisation.

40.04 1187905083

CA18 28 320

Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire la construction et l'agrandissement en superficie d'implantation au sol d'un bâtiment principal dans une plaine inondable à faible courant.

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Normand Marinacci, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire la construction et l'agrandissement en superficie d'implantation au sol d'un bâtiment principal dans une plaine inondable à faible courant.

40.05 1187576021

CA18 28 321

Procédure d'adoption du règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) - numéro CA28 0057

VU l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs (CA28 0057) à la séance du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2018 par sa résolution CA18 28 288;

VU le dépôt du projet de règlement intitulé "Règlement sur les tarifs" à la séance du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2018 par sa résolution CA18 28 288;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé "**RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019)** - Règlement CA28 0057 ".

Une discussion s'engage.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

d'apporter un amendement à l'article 18 du règlement pour ajouter la salle Madeleine-Lahaye.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

40.06 1182714043

CA18 28 322

Règlement numéro CA28 0023-22 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier une définition sur le bâtiment contigu et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone R1-291 sur la distance minimales aux terrasses, les balcons, les galeries et les perrons en cour arrière.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-22 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier une définition sur le bâtiment contigu et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone R1-291 sur la distance minimales aux terrasses, les balcons, les galeries et les perrons en cour arrière et sur la distance minimale des équipements accessoires a été donné le 1er octobre 2018 et le premier projet adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement retire la modification relative sur la distance minimale des équipements accessoires afin de traiter et revoir les dispositions dans un règlement distinct;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 5 novembre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-22 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir du 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0023-22 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier une définition sur le bâtiment contigu et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone R1-291 sur la distance minimales aux terrasses, les balcons, les galeries et les perrons en cour arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1187905060

CA18 28 323

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 2211, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 4 589 240 du cadastre du Québec à l'effet de régulariser l'implantation du garage détaché existant dont la distance entre la ligne latérale droite de terrain est inférieure de 1,4 mètre à la norme prescrite à 2 mètres pour un garage détaché d'une superficie supérieure à 60m² et inférieure à 80m² à l'article 106 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, une dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 2211, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 4 589 240 du cadastre du Québec à l'effet de régulariser l'implantation du garage détaché existant dont la distance entre la ligne latérale droite de terrain est inférieure de 1,4 mètre à la norme prescrite à 2 mètres pour un garage détaché d'une superficie supérieure à 60m² et inférieure à 80m² à l'article 106 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1187905078

CA18 28 324

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation d'un élément extérieur visible de la voie publique de la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3032, rue Cherrier, composé du lot no 4 298 223 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la rénovation d'éléments extérieurs visant à remplacer le parement extérieur et de remplacer et modifier les fenêtres visibles de la voie publique à la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3032, rue Cherrier, composé du lot 4 298 223 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1187905079

CA18 28 325

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement d'un panneau d'une enseigne commerciale apposée sur l'enseigne détachée sur socle à l'adresse sise au 255, boulevard Chèvremont, sur le lot 4 295 843 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement d'un panneau d'une enseigne commerciale apposée sur l'enseigne détachée sur socle à la propriété sise au 255, boulevard Chevremont, sur le lot 4 295 843 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1187905080

CA18 28 326

Autoriser la prolongation de la réembauche temporaire de M. Marc-Alain Couillard.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser la réembauche temporaire de Monsieur Marc-Alain Couillard du 21 décembre 2018 jusqu'au 31 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1188022002

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Novembre 2018;
- Liste des bons de commande approuvés – Novembre 2018;
- Suivi budgétaire dépenses – Novembre 2018;
- Suivi budgétaire revenus – Novembre 2018;
- Virements budgétaires – Novembre 2018·;
- Virements PTI – Novembre 2018;
- Budget du golf – Novembre 2018;
· Liste des permis émis – occupation – Novembre 2018;
· Liste des permis émis – construction – Novembre 2018;
· Liste des permis émis – lotissement – Novembre 2018.
- Lettre de félicitations à Monsieur André Laniel, citoyen de Sainte-Geneviève;
- Bilan de l'année 2018 et dossiers à venir en 2019.

60.01

CA18 28 327

Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

Prendre acte du dépôt, conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des déclarations des intérêts pécuniaires de :
Monsieur Christian Larocque, conseiller d'arrondissement pour le district de Denis-Benjamin-Viger;
Madame Suzanne Marceau, conseillère d'arrondissement pour le district de Sainte-Geneviève;
Monsieur Robert Samoszewski, conseiller d'arrondissement pour le district de Jacques-Bizard.

60.02 1182714047

Période de questions du public

Aucune question de citoyens.

70.01

CA18 28 328

Levée de la séance

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 3 décembre 2018, à 20 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI Maire d'arrondissement	Edwige NOZA Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 janvier 2019.